

INTERPRETATIONS

WORLD ARCHERY CONSTITUTION & REGLEMENTS

Livre 4, article 22.7.5

La Fédération Norvégienne de Tir à l'arc a demandé une interprétation pour savoir si les athlètes tirant dans les divisions arc nu, arc instinctif et arc droit peuvent utiliser des notes contenant des informations pour les aider à viser telles que la position des doigts sur la corde pour les différentes distances de tir ou des instructions pour viser selon la distance à la cible, etc... Est-ce que l'exception du livre 4, article 22.7.5 autorisant les athlètes à avoir des notes manuscrites « indiquant leurs points de visée habituels » lors de compétitions s'appliquent à ce type de notes pour ces divisions ?

Le Comité Constitution et Règlements ("C&R") a estimé que la question relevait des compétences du Comité de tir en campagne et de tir 3D.

Le C&R a établi que l'interprétation suivante n'était contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité de tir en campagne et de tir 3D:

Selon le Comité de tir en campagne et de tir 3D, l'exception de l'article 22.7.5 autorisant les athlètes à ne prendre avec eux que les notes manuscrites indiquant **leurs points de visée** habituels s'applique pour les divisions où les viseurs sont autorisés (arc classique et arc à poulies). Comme les viseurs ne sont pas autorisés pour les divisions arc nu, arc instinctif et arc droit, les athlètes concourant dans ces divisions ne peuvent pas prendre avec eux des notes manuscrites contenant des informations pour les aider à viser telles que la position des doigts sur la corde pour les différentes distances de tir ou des instructions pour viser selon la distance à la cible, etc...

Comité de tir en campagne et de tir 3D World Archery, 16 juillet 2014
Approuvé par le Comité C&R World Archery, 22 juillet 2014